

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juillet 2024

Date de convocation :
28 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
28 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Absents : 04

Pouvoirs : 04

Votants : 23

Secrétaire de séance :
André CHAUVIN

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gylène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Anthony CIVET, Nathalie LE ROUX a donné pouvoir à Emmanuel HAMON, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Valérie FOUCHER, Fabienne LEMONNIER a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE.

Absent excusé : /

Absents : Emily CHATELLIER, Noëlle DELAHAIE, Maryvonne OGER, Claire QUINTON.

Stanislas SALMON arrivé à 20h14

BUDGET PRINCIPAL : ANNULATION D'UNE CREANCE CONCERNANT LE LOTISSEMENT DES LAURIERS

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2024-FIN-05-17

Lors de la mise à jour de l'inventaire de la commune, il a été constaté la présence d'une créance du budget principal concernant le lotissement des Lauriers. Cette créance est d'un montant de 44 734,78 €, imputée au c/27638 – autres établissements publics. Elle est datée du 31/12/1997, soit une date théorique, puisqu'il s'agit de l'année de mise en œuvre de la nomenclature comptable M14. Malgré les recherches, il n'a pas pu être retrouvé l'origine exacte de cette créance.

Comptablement, cette créance aurait dû être remboursée à la fin des opérations du lotissement. Il semble que cela n'ait pas été le cas.

Cette créance n'ayant plus de contrepartie, elle n'a comptablement plus de valeur. Il est donc proposé de l'annuler. Cette annulation n'a pas d'impact sur le budget de la commune. Elle est comptabilisée par opération d'ordre non budgétaire, en débitant le c/1068 – excédent de fonctionnement capitalisé. L'opération sera réalisée par le Service de gestion comptable de Laval.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 juin 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** l'annulation proposée ci-dessus,
- ▶ **CHARGE M.** Le Maire de prendre toutes les mesures utiles à la réalisation de la présente.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 08 juillet 2024

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

